

Déclaration liminaire

CTSD – lundi 28 juin 2021



Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Depuis plusieurs mois, le gouvernement, aidé en cela par les médias dominants, agite la perspective de scores élevés de l'extrême-droite aux prochaines élections présidentielles et législatives et se présente comme seul recours pour lui faire face. Le SNES et la FSU ont continué de s'investir dans toutes les actions pour combattre ce danger, comme lors de la manifestation du 12 juin dernier. Cependant, il ne s'agit pas d'exonérer de leurs responsabilités le gouvernement en place et le Président de la République qui n'ont cessé de s'approprier les idées de l'extrême-droite. Combattre ces idées, c'est aussi combattre leur diffusion dans de nombreux cercles politiques et médiatiques.

Dans ce contexte particulièrement nauséabond, le gouvernement a continué d'user et d'abuser des violences policières tout en déployant un arsenal législatif destiné à restreindre gravement les libertés publiques. La participation de ministres à la manifestation des syndicats policiers en mai dernier est le dernier avatar de cette politique sécuritaire. Les violences policières sont devenues la norme depuis plusieurs décennies dans les quartiers populaires ; par la suite, elles ont servi à réprimer les mouvements sociaux récents, y compris lors des blocus de lycéen·ne·s réclamant l'annulation des épreuves du baccalauréat. Le SNES et la FSU continuent de dénoncer et de combattre vigoureusement ce glissement vers un état d'exception permanent qui contribue à la prolifération continue de métastases pré-fascistes. Le projet d'ordonnance visant à généraliser le *Service National Universel* (SNU) présenté aujourd'hui même au CCFP s'inscrit au cœur de cette entreprise de dressage des subjectivités à l'évaluation quantitative de soi et des autres : le gouvernement entend imposer ce dispositif coûte que coûte mais la jeunesse mérite tellement mieux que ces discours frelatés, ces rodomontades nationalistes, ce pas de l'oie financé à grands frais par la Macronie ! Le SNES-FSU dénonce depuis sa création le SNU et en revendique l'abandon définitif.

Le pouvoir politique annonce, pour les mois à venir, la poursuite de ses offensives à peine ralenties durant la pandémie, choisissant par exemple de maintenir la réforme de l'assurance-chômage ou de faire bruiser la rumeur d'un retour de la réforme des retraites. L'antienne empoisonnée de la dette covid, qu'il faudra payer, commence à être inoculée dans les médias. Cette politique d'austérité annonce de nouvelles restrictions budgétaires, que ce soit pour la protection sociale ou pour l'ensemble des services publics. Les suppressions de postes dans l'Éducation nationale n'en sont que les prémices. Dans la continuité de dispositions de la LOLF (2006), de la RGPP (2007) puis de la MAP (2012), comme le plafond d'emplois en équivalents temps plein ou encore la fongibilité asymétrique des crédits qui permet d'utiliser un budget initialement consacré à l'emploi pour d'autres dépenses mais interdit l'inverse, il s'agit pour le gouvernement d'appliquer une « *norme de dépenses publiques* » qui ne pourra qu'induire une nouvelle accélération de la sous-traitance de l'action de l'État, dénoncée récemment par le collectif de hauts fonctionnaires *Nos services publics*. L'externalisation est bien un phénomène de destruction en profondeur du secteur public et, plus généralement, de toute forme d'action publique. Elle consiste à enclencher l'un des mécanismes principaux du discours néolibéral : saper l'action de l'État de l'intérieur pour en constater ensuite l'inefficacité. L'externalisation fonctionne alors comme un *effet cliquet*, le retour en arrière devenant impossible pour des raisons techniques et budgétaires.

C'est ainsi que, dans l'éducation, Jean-Michel Blanquer a maintenu sa ligne. Pour faire face à la pandémie, il a persisté à ne vouloir allouer aucun moyen supplémentaire. Durant la troisième vague, de nouveau, le gouvernement a fait le choix de restreindre l'offre éducative, enchaînant une fermeture totale

des écoles et un passage en demi-jauge d'une partie des collèges. Les lycées étaient restés, pour leur part, très majoritairement en demi-jauge depuis novembre 2020. Cependant, le Ministère a continué de refuser d'imposer un cadre contraignant. À aucun moment, les établissements n'ont été obligés de suivre la même règle, créant des ruptures d'égalité qui seront d'autant plus difficiles à rattraper que les moyens horaires et humains diminuent de nouveau à la rentrée 2021 ! Jamais les demandes du SNES-FSU, exigeant des moyens pour faire face à la pandémie, n'ont été prises en compte. Il est clair que si une nouvelle vague, causée par un des variants, venait à survenir, les établissements seraient confrontés exactement à la même situation. Le SNES-FSU continue d'exiger des moyens à la hauteur de la situation sous la forme d'un collectif budgétaire exceptionnel pour l'éducation. En outre, la loi dite de « *transformation de la fonction publique* », en fusionnant CT et CHSCT, va encore affaiblir les moyens dévolus à la santé et aux conditions de travail des personnels. Le SNES-FSU refuse la fusion de ces deux instances et demande le maintien de l'ensemble des prérogatives et des moyens des CHSCT.

Malgré la crise sanitaire, Jean-Michel Blanquer a donc maintenu son cap, notamment en attaquant frontalement l'éducation prioritaire, dernière politique d'envergure nationale de correction des inégalités sociales. La réforme annoncée constitue une attaque en règle contre les principes de justice sociale et scolaire. Le risque est grand de voir disparaître la labellisation nationale des REP pour une gestion décentralisée confiée aux Recteur-ric-e-s qui mettrait à mal la nécessaire démocratisation de la réussite de tou-te-s les élèves. Ce faisant, le Ministère n'amorce donc rien d'autre qu'une liquidation de l'éducation prioritaire, assortie dans le cadre des *Cités éducatives* d'une stratégie de déréglementation du fonctionnement des établissements et des statuts des personnels. Les *Cités éducatives* s'inscrivent dans l'idéologie néolibérale des « *territoires apprenants* » qui décrètent qu'on peut apprendre et se former partout ailleurs qu'à l'école, ce qui participe à diluer l'importance d'un service public d'éducation de qualité. Les collectivités territoriales et les services de l'État (Préfecture et Rectorat) sont censés les copiloter. Une stratégie éducative « *ambitieuse et innovante* » est censée être mise en œuvre avec une place de plus en plus importante dédiée au périscolaire, aux collectivités, aux « *partenaires extérieurs* », et ce au détriment du service public de l'Éducation nationale. Une « *gouvernance* » s'imposera peu à peu aux conseils d'administration des collèges, minorant la place des personnels, et promouvant les associations de parents et des acteur-ric-e-s « *partageant les valeurs républicaines* », avec à sa tête le trinôme Principal-e de collège – délégué-e du / de la Préfet-e – chef-fe de service de la collectivité. Les moyens supplémentaires annoncés, de l'ordre de 17 millions d'euros par an pour ces 40 nouvelles Cités éducatives, seront octroyés en fonction de la mise en place de cette « *stratégie* » : dans l'académie de Créteil, 6 nouvelles communes sont concernées à la rentrée 2021, dont 4 dans notre département : Saint-Denis, Épinay-sur-Seine, Aubervilliers et Pantin.

Ambitieuses sur le papier, les *Cités éducatives* sont un dispositif né d'initiatives menées sur le terrain par les élu-e-s locaux-ales, les services de l'État et les associations. Elles visent soi-disant à intensifier la prise en charge éducative des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans. Mais derrière ce dispositif ronflant qui invite aux « *synergies* », à l'« *adaptation* », à l'« *innovation* », se cache une déréglementation de plusieurs principes régissant l'Éducation nationale. La contractualisation et l'expérimentation au cœur de ce dispositif constituent l'aboutissement du clientélisme et de la mise en concurrence de tou-te-s contre tou-te-s.

Jean-Michel Blanquer choisit précisément le moment où les REP+ sont peu à peu phagocytés par les *Cités éducatives* pour mettre en place un mode de calcul totalement nouveau pour la dernière tranche de la prime REP+ qui comprendra une part fixe et une part variable versée par établissement. Pour tou-te-s les agent-e-s, le montant annuel de la part fixe est revalorisé de 400 € net (468 € brut). La part modulable censée reconnaître l'engagement professionnel collectif des équipes (200, 360 ou 600 € net) sera ensuite attribuée par établissement pour tou-te-s les personnels. Ainsi, la prime REP+ pourra varier entre 1 000 € net pour 25 % des agent-e-s concerné-e-s, 760 € pour 50 % et seulement 600 € pour 25 % des personnels, en fonction d'objectifs fixés par le Ministère : mise en œuvre de la « *continuité pédagogique* », dispositifs d'accompagnement des élèves et de lutte contre le décrochage scolaire dans le contexte de la crise sanitaire, participation aux *Vacances Apprenantes*, à l'*École ouverte*, au programme *Devoirs faits* et autres *Cordées de la réussite*, c'est-à-dire à tous les gadgets ministériels dont les résultats n'ont jamais été évalués de manière indépendante. À partir de l'année prochaine, la prime dépendra de l'amélioration du climat scolaire, du déploiement de dispositifs d'*égalité des chances*, et de la mise en place de temps de formation, toutes formes d'engagement laissées à l'appréciation de la hiérarchie. Alors que le Ministère prétend développer et renforcer les collectifs de travail, il crée une mise en concurrence des écoles et du collège au sein d'un même réseau d'éducation prioritaire renforcé et au sein d'une même académie. La répartition imposée des montants de la prime ne fera que créer des injustices et des incompréhensions, des concurrences entre écoles, entre écoles et collèges, qui jusque-là travaillaient ensemble, d'autant qu'aucun

mécanisme garantissant la transparence et l'équité de traitement n'est prévu. Elle pourra même générer des tensions au sein des équipes d'une même école ou d'un même collège, à la recherche d'explications du taux finalement attribué. Le SNES-FSU continue de dénoncer la mise en place d'une part variable dans la prime REP+ des personnels qui y sont affecté·e·s, nouvel outil d'atomisation des personnels et de pilotage par les résultats hérité de la doctrine du nouveau *management* public. Le SNES-FSU continue, au sein d'une large intersyndicale, de demander l'extension de la prime REP+ aux différentes catégories de personnels qui exercent dans les établissements et qui n'en sont toujours pas bénéficiaires ; il demande l'abandon de cette part variable au profit d'un complément identique pour tou·te·s à la part fixe.

À rebours de cette politique de démantèlement programmé de l'éducation prioritaire et de pression mise sur les enseignant·e·s à travers un pilotage par les chiffres, le SNES et la FSU continuent de porter l'idée d'une relance ambitieuse de cette politique : les établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus avec exigence pour poursuivre les mêmes ambitions que les autres. Cela exige d'améliorer les conditions d'études pour les élèves et de formation, d'enseignement et de travail pour les personnels. Cela doit s'accompagner d'une politique de la Ville ambitieuse qui vise les territoires en difficulté et favorise la mixité sociale ainsi que d'une politique d'aménagement du territoire qui permette de répartir les équipements publics de manière équilibrée. Le SNES-FSU continue de réaffirmer son exigence d'un périmètre large de l'éducation prioritaire qui comprenne aussi les lycées généraux, technologiques et professionnels, dont l'articulation avec les écoles et les collèges est essentielle. Nous continuons de demander un label unique pour tous les établissements de l'éducation prioritaire et une carte définie par des indicateurs nationaux transparents et concertés. Ce sont ces critères socio-économiques objectifs, identiques sur l'ensemble du territoire, qui détermineront, pour chaque établissement en fonction de son niveau de difficulté scolaire, sociale et territoriale, les moyens lui permettant de réduire les inégalités, indépendamment des secteurs des collèges. La politique d'éducation prioritaire ne doit pas s'inscrire dans un cadre budgétaire contraint mais répondre aux réels besoins. Aucune interférence d'influences politiques ne pourra ainsi entraîner le classement ou le déclassement d'un établissement en éducation prioritaire. Dès à présent, le SNES-FSU se donne les moyens de construire la mobilisation au sein d'un large périmètre intersyndical.

Dans les établissements de l'éducation prioritaire, les collectifs de travail pluriprofessionnels sont absolument nécessaires et doivent être soutenus. Mais alors que les équipes sont soumises depuis près d'un an et demi à une crise sanitaire qui a aggravé les inégalités sociales, le Rectorat de Créteil semble davantage soucieux de sanctionner les personnels que de garantir des conditions de travail décentes et d'assurer la réussite de tou·te·s les élèves. Ainsi, l'acharnement se poursuit au lycée Angela Davis (Saint-Denis) où 2 enseignant·e·s ont été sanctionné·e·s par un blâme suite à des rapports sur la manière de servir instrumentalisant la laïcité ou la grève sanitaire de novembre dernier dans le but de cibler des élu·e·s du personnel. Très souvent, le même scénario d'une construction fictionnelle de l'administration se répète : ainsi, au lycée Mozart (Le Blanc-Mesnil), il est reproché à un collègue d'avoir retiré une banderole lycéenne accrochée à la grille, en février dernier. Par ce seul geste, le voilà soupçonné d'avoir apporté un soutien logistique à la mobilisation des élèves ! Plus généralement, on ne compte plus les convocations arbitraires échafaudées de toutes pièces à partir d'une compilation de faits souvent non étayés, sans autre dénominateur commun que la volonté manifeste de l'autorité hiérarchique de les *scénariser* pour aboutir à une sanction, réelle ou déguisée. Le SNES-FSU continue de dénoncer ce climat d'intimidation et de répression devenu monnaie courante dans l'Éducation nationale (Melle, Bordeaux, Clermont-Ferrand) qui vise à brimer et diviser les équipes investies et militantes. Nous exigeons l'arrêt immédiat des procédures disciplinaires engagées à l'encontre de nos collègues.

L'objectif affiché par le gouvernement a toujours été clair : détruire le cadre national de certaines politiques, déposséder de leur métier les personnels et imposer le *new public management* comme politique de gestion de l'ensemble des agent·e·s. À rebours de la préparation de la rentrée 2021 qui illustre le mépris affiché et assumé par le pouvoir en place pour nos professions et pour le service public en général, nous continuons d'affirmer notre rejet de la politique gouvernementale en matière d'éducation et la nécessité d'un véritable plan d'urgence pour l'éducation dans notre département. En Seine-Saint-Denis plus qu'ailleurs, les habitant·e·s souffrent des conséquences, psychologiques, sociales et économiques de la crise... plus que jamais, les services publics sont indispensables... « *quoi qu'il en coûte* » !

Venons-en maintenant au contexte de cette fin d'année scolaire. Le déroulement du baccalauréat 2021 a été l'objet d'une manipulation politique de grande ampleur. Fin avril, le Ministre a annoncé que les épreuves terminales du nouveau baccalauréat se tiendraient, mais elles ont été sans cesse dénaturées. La philosophie est devenue une épreuve de secours en cas d'échec au contrôle continu. Le *Grand Oral*, quant à lui, est une épreuve purement cosmétique de normalisation langagière et comportementale, dans laquelle

aucun savoir académique n'est évalué et où les élèves sont jugé·e·s sur leur attitude. Juste avant les épreuves, par l'intermédiaire de Pierre Mathiot, le locataire de la rue de Grenelle a annoncé son souhait de faire basculer le baccalauréat dans son ensemble en contrôle continu, accusant les organisations syndicales de tenir absolument aux épreuves terminales. Depuis, les épreuves elles-mêmes se déroulent dans une gabegie inédite en Île-de-France. Le Rectorat de Créteil a poursuivi avec acharnement les établissements qui avaient réussi à empêcher les E3C1 en 2020 : plusieurs lycées ont été obligés de réorganiser ces épreuves en mai 2021, au moment même où l'épidémie était encore à un niveau élevé ! Le Rectorat de Créteil a ensuite organisé le désordre des épreuves terminales. Le SIEC a ainsi convoqué les collègues au dernier moment, parfois quelques heures à l'avance : convocations de stagiaires pour évaluer l'oral et l'écrit de français, collègues convoqué·e·s la veille au soir pour le lendemain à 8h, sans communication des descriptifs, convocation sur plusieurs sites en même temps pour le *Grand Oral*, convocation sans mention de villes des établissements, sommation de rejoindre un centre d'examen par téléphone et sans convocation... Le SNES-FSU exige qu'aucun·e stagiaire ne soit convoqué·e comme jury d'examen et rappelle qu'une convocation est nécessaire pour faire appel à un·e examinateur·trice.

Depuis le début de la réforme du lycée et du baccalauréat, Jean-Michel Blanquer ne cesse de répéter que les E3C et les épreuves de spécialité n'existent que par la volonté des organisations syndicales. Le désordre actuel va lui permettre de nous en rendre responsables. Le SNES-FSU continue de communiquer sur les conditions désastreuses dans lesquelles se déroulent les épreuves et dénonce fermement ces manœuvres. Nous tenons à rappeler nos mandats d'abrogation des réformes des lycées et de retour à un baccalauréat avec des épreuves terminales, nationales et anonymes. Nous continuons d'exiger la suppression définitive du *Grand Oral*, fétiche inégalitaire d'un Ministre en bout de course. En réalité, le Ministre a tout fait pour que le baccalauréat dysfonctionne : définitivement, il doit partir !

Le SNES-FSU dénonce également la dématérialisation des corrections mais aussi la surveillance généralisée organisée grâce à la mise en place de la plateforme bien mal nommée *Santorin*. Outre la dégradation des conditions de correction (copies mal scannées, dans le désordre, mal anonymisées, longues heures de correction devant l'écran d'un ordinateur), la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire entre les correcteur·rice·s est une mesure dégradante et insupportable, qui entraîne une surcharge de travail et une atmosphère de surveillance généralisée. Le SNES-FSU apporte son soutien aux correcteur·rice·s et coordinateur·rice·s grévistes ou démissionnaires des fonctions qui leur ont été imposées.

Enfin, *Parcoursup* a démontré que la sélection aggravait les difficultés des élèves à trouver une place dans les formations de leurs choix. À l'évidence, les territoires les plus défavorisés et les lycées les plus fragiles sont victimes de ce système de sélection. Le SNES-FSU continue d'exiger l'abrogation de la sélection à l'université et la suppression de *Parcoursup*.

Comme pour l'ensemble des personnels, l'année s'est étirée pour les PsyEN et DCIO de l'académie sans aucune autre nouvelle des autorités académiques que les injonctions institutionnelles : aucune prise en compte des difficultés ni des besoins générés par la crise, remplacement des personnels absents quasi-inexistant, gestion très dégradée des contractuel·le·s... Pourtant, cette année, les conséquences néfastes de la loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », conjuguée aux réformes du lycée et de la voie professionnelle, sont nettement visibles : informations pour les collégien·ne·s et lycéen·ne·s transmises par la Région Île-de-France au compte-goutte, uniquement sous format numérique et avec des informations erronées ou pas toujours fiables. L'entrée toujours plus massive d'associations et autres *start-up* dans les établissements alourdit le travail des PsyEN car elles proposent des produits clés en main avec des conceptions toutes faites et rétrogrades, loin des visées émancipatrices de lutte contre les inégalités sociales ou de genre. Enfin, en guise de point d'orgue, les DCIO du département, les personnels administratifs et les PsyEN auprès du tribunal de Bobigny ont été exclu·e·s de la prime dite de *fidélisation* pour les agent·e·s de l'État en Seine-Saint-Denis ; de fait, l'institution considère donc qu'ils·elles n'exercent pas leurs missions en relation directe avec les usager·e·s du service public d'éducation et d'orientation. Au lieu de demander la révision de cette ineptie, les autorités académiques ont répondu qu'il y avait un décret qui fixait la liste et qu'elles s'y tenaient ! Plus que jamais, la rentrée 2021 est à craindre dans les établissements et les CIO. Combien de nouveaux établissements en 15 ans sans aucune création de poste, au moment où le nombre de personnels non-titulaires atteint près de 40 % ? Le SNES et la FSU appellent à lutter contre les pressions du Rectorat et pour l'obtention de conditions de travail décentes pour les PsyEN, DCIO et personnels administratifs.

C'est donc dans un contexte tendu que s'est amorcée la préparation de la rentrée scolaire 2021. L'Éducation nationale est bien loin d'être « *choyée par la majorité* », ainsi que le claironnait encore le Premier Ministre Jean Castex devant la représentation nationale en octobre dernier. Dans le second degré,

l'enveloppe de dotation horaire globale 2021 des collèges et des lycées est marquée par les conséquences de l'austérité budgétaire portée par le pouvoir en place : 1 883 emplois supprimés dans les collèges et les lycées (soit 7 490 suppressions de postes depuis 2018 avec, dans le même temps, une explosion des effectifs) et, pour faire diversion, une augmentation énorme d'heures supplémentaires, équivalente à 1 847 emplois ; 30 emplois sont versés aux missions d'inspection et 53 gardés en « réserve ». Aucune création de poste de CPE, d'assistant-e social-e, de PsyEN, d'infirmier-e scolaire, d'agent-e administratif-ve ! Pourtant, c'est dans les établissements, maintenant, que les besoins sont criants ! La rentrée 2021 sera donc synonyme une nouvelle fois, dans le second degré, de suppressions d'enseignements, de formations, d'augmentation des effectifs par classe.

Dans l'académie de Créteil, ce sont 86 postes d'enseignant-e-s qui seront supprimés à la rentrée 2021 quand 139 ETP seront provisionnés en heures supplémentaires ! Alors que les effectifs ont continué de grimper régulièrement depuis la fin des années 2000, en septembre 2021, ce sont 3 497 élèves supplémentaires qui feront leur entrée au lycée pour une dotation de 3 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires seulement. En revanche, les autorités académiques continuent d'augmenter massivement le taux d'HSA, en ajoutant 83 ETP. En une décennie (2009 – 2021), le H/E est passé dans les lycées de 1,60 à 1,48 ! Dans les collèges, l'évolution est encore plus préoccupante : le Rectorat a annoncé une réduction de 22 ETP en heures postes (HP), soit 22 suppressions d'emplois dans chaque département de l'académie au profit d'heures supplémentaires (HS) pour un total de - 66 ETP en HP et + 33 ETP en HSA. Rien que pour revenir aux chiffres des années 2010 en termes de moyens d'enseignement, il faudrait plus de 11 000 heures en plus, c'est-à-dire créer plus de 630 postes ! La baisse du H/E est un indicateur inquiétant de la baisse continue des moyens dans notre département. En Seine-Saint-Denis, le E/D moyen continue d'augmenter (23,45 élèves par classe à la rentrée 2020 vs 23,71 prévus à la rentrée 2021) ! Pour mémoire, à la rentrée 2011, les collèges du département affichaient un E/D de 22,80 !

Malgré nos multiples alertes, l'État n'a donc pas pris la mesure de la situation de tension en cours dans les collèges de Seine-Saint-Denis, qui plus est dans le contexte d'une crise sanitaire qui a aggravé les inégalités. **La dotation en moyens d'assistance éducative est largement insuffisante au regard des besoins à l'échelle du département : en collège, elle est même en baisse de 4 ETP qui sont réaffectés en lycée, et ce alors même que les collèges accueilleront près de 400 élèves supplémentaires selon des chiffres prévisionnels qui ne tiennent d'ailleurs toujours pas compte des élèves à besoins éducatifs particuliers (UPE2A, NSA, ULIS) !** Lors du CTSD du 25 janvier dernier, la Direction académique a fini par reconnaître qu'elle avait dû « revoir les repères » (*sic*) dans les collèges du département, compte tenu des contraintes de l'enveloppe horaire globale. L'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis assume donc la révision des repères tout en rappelant que le nombre global d'élèves par division ne change pas (23 en sensible, 24 en REP / REP+, 27 dans les établissements non classés) : dans les établissements de l'éducation prioritaire (REP / REP+), le repère utilisé par l'administration est désormais de 24,5 élèves par classe (la DSDEN reconnaît un dépassement sur certains niveaux). Dans les établissements non classés, on atteint même le seuil critique de 28,5 élèves par classe !

En janvier dernier, les autorités académiques ont aussi reconnu sans ambages qu'elles n'avaient plus aucune marge de manœuvre avant les ajustements de juin. Hormis l'ouverture de 4 nouvelles ULIS, le reste des « efforts » (*sic*) consentis correspondent en effet aujourd'hui à un simple redéploiement de moyens, des mesures d'ouvertures et de fermetures de divisions sans commune mesure avec la réalité des effectifs dans beaucoup de collèges, dont plusieurs continuent de se mobiliser à l'heure actuelle dans le département (Jean Moulin à Montreuil, Pablo Picasso à Montfermeil, Barbara à Stains, Gisèle Halimi à Aubervilliers) et des abondements de DHG à la marge. Les ajustements de juin dans les collèges du département se répartissent comme suit :

- 22 ouvertures / 19 fermetures de classe, soit **+ 87 heures**
- Dispositifs (sections sportives, bilangues) : + 10h / - 10h
- Abondement d'heures supplémentaires (suivi ex-UPE2A, natation) : **+ 12 heures**

On peut donc observer que le solde des abondements des dotations horaires des collèges est, au moment où nous prenons la parole, de **+ 99 heures** alors même que la DSDEN affirmait lors du comité technique de janvier disposer d'un reliquat de 319 heures (soit l'équivalent de 11 classes) ! **Où sont donc passées les 220 heures restantes ?**

Certes, la DSDEN a programmé au total l'ouverture de 5 nouvelles *ULIS* (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire qui accueillent les élèves en situation de handicap) à la rentrée 2021 mais la dotation de chacune de ces unités n'est plus que de 21h depuis la rentrée 2020 (contre 24h auparavant) ! Les moyens

horaires dévolus aux autres dispositifs spécifiques (UPE2A, *module relais*) restent identiques à ceux de la rentrée 2020 (stables en ce qui concerne les SEGPA), et pour cause : il reste peu d'heures à reprendre pour l'administration car les élèves les plus fragiles ont déjà payé un lourd tribut à la politique d'austérité budgétaire les années passées (- 5 heures pour les UPE2A / NSA à la rentrée 2018, - 2h de suivi pour les élèves allophones à la rentrée 2019, *module relais* amputés d'1h à la rentrée 2020,...). Par ailleurs, il n'y a aucune nouvelle ouverture de dispositif UPE2A alors que les besoins sont réels et que nous avons noté 2 ouvertures lors des ajustements en juillet 2020... Nous continuons de demander que l'ensemble des élèves bénéficiant des dispositifs spécifiques soient comptabilisé·e·s dans les prévisions d'effectifs des collèges dans notre département.

Cette gestion par la pénurie parachève notamment la liquidation de l'éducation prioritaire : elle est à mettre en regard du volume d'heures astronomique dévolu au programme *Devoirs faits* : 104 714 heures (HSE) pour l'année civile 2020, soit l'équivalent de 193 postes ou 120 ouvertures de classes ! En réalité, chaque année, seule la moitié de l'enveloppe totale est consommée. Cela signifie que, depuis la mise en place de cette opération de communication ministérielle à la rentrée 2017, le département de la Seine-Saint-Denis rend en moyenne chaque année l'équivalent de plusieurs dizaines de classes et de postes à la rue de Grenelle !

On comprend mieux pourquoi le Ministère de l'Éducation nationale a reversé *en catimini* 200 millions d'euros non dépensés à Bercy en 2018 et de nouveau 200 millions d'euros en 2020 ! Avec ces 400 millions d'euros, plus de 8 000 postes auraient pu être créés, le Ministère aurait pu octroyer un salaire plus décent aux AED et aux AESH, leur verser la prime REP / REP+, par exemple... Les idées ne manquent pas ! 400 millions d'euros, c'est aussi la somme que le Ministre met *sur la table* pour sa soi-disant « *revalorisation historique* ».

Les personnels et le Ministère n'ont définitivement pas les mêmes priorités : c'est dans les établissements, maintenant, que les besoins sont criants ! Cette nouvelle baisse de moyens, qui vient s'ajouter à une situation déjà désastreuse (très nombreux enseignant·e·s non remplacé·e·s, élèves d'ULIS et d'UPE2A non pris·e·s en compte dans des effectifs en explosion, pénurie d'AESH, de PsyEN, d'infirmier·e·s, d'assistant·e·s de service social,...), entraîne notamment une augmentation du nombre d'élèves dans les classes et une dégradation générale des conditions de travail. Alors que partout les collègues constatent concrètement dans les établissements l'étendue du désastre organisé, les autorités académiques ont d'ores et déjà annoncé qu'elles ne débloqueraient aucun moyen supplémentaire au motif qu'elles ont déjà distribué la totalité de l'enveloppe qui leur a été allouée par le Ministère ! Plus que jamais, nos revendications sur les postes, les DHG et les remplacements relèvent de l'urgence !

Il faudra bien que le Ministre entende les revendications et décide de débloquer les moyens urgents et nécessaires car la situation est intenable ! **Ainsi, dans le département, les vies scolaires sont au bord de l'implosion (- 2 ETP au collège Pierre de Geyter à Saint-Denis, - 4 ETP au collège Évariste Galois à Sevran !). Leurs personnels sont en première ligne tous les jours.** L'absence de créations de postes d'AED / AP, de CPE et l'augmentation des effectifs dans le second degré en 2020 et en 2021 conduisent à des vies scolaires sous-dotées et à des conditions d'exercice inacceptables. Cela s'ajoute à des conditions de rémunération et d'emploi indignes des missions exercées : les salaires sont largement insuffisants ; les temps incomplets sont le plus souvent imposés ; les AED sont exclu·e·s du versement des primes REP et REP+ ; l'indemnité compensatrice de la CSG n'est pas versée à de nombreux·ses AED qui y ont pourtant droit ; les AED sont soumis·e·s à des pressions continues et à la menace de non-renouvellement de leur contrat. Le Ministre ne répond à aucune revendication alors que plus d'un millier de vies scolaires ont été en grève à plusieurs reprises cette année. En outre, ces revendications font écho à l'urgence de la prise en charge d'une jeunesse aujourd'hui délaissée qui risque de payer le prix fort de la crise sociale, et à la nécessité d'augmenter les recrutements pour faire face aux hausses d'effectifs encore à venir. Le SNES et la FSU continuent de soutenir les mobilisations et seront aux côtés des AED pour exiger une amélioration des conditions d'exercice du métier avec une diminution du temps de travail, des créations de postes supplémentaires et pérennes, une augmentation des salaires, le versement des primes REP et REP+ et l'ouverture de discussions pour des évolutions statutaires contre la précarité des AED.

Nous soutenons également la mobilisation des AESH qui a connu une nouvelle montée en puissance avec une troisième journée de grève nationale le 3 juin dernier. Pour la FSU comme pour d'autres organisations syndicales, il y a urgence à engager une revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail. Nous soutenons également la revendication de l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens. Il est plus que nécessaire de créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier et ainsi recruter

massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagné·e·s à la mesure de leurs besoins !

Malgré la pandémie de covid-19, les personnels se sont très largement mobilisé·e·s tout au long de l'année : en novembre dernier, en janvier, en mars et encore récemment dans la perspective de la rentrée 2021. D'ores et déjà, nous avons prévu le dépôt d'un préavis de grève contre ces conditions désastreuses de rentrée, pour une véritable revalorisation salariale, contre le démantèlement des statuts programmé par les conclusions du *Grenelle de l'Éducation*.

Nous vous remercions de votre attention.